

## **SEANCE DU 4 JUILLET 2020**

Le quatre juillet deux mille vingt, à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SOUSSANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Karine PALIN, Maire.

Etaient présents :

PALIN Karine	MARTINI France	JAROUSSEAU Nicolas
Jean-Claude GOFFRE	POUILLET Patrice	CHEVALIER Nadia
MAURIN Annette	CHAUMEIL Arnaud	DHERS Frédéric
CROUAIL Jean-Pierre	CRAVIOTTO Stéphane	LECCA Audrey
RAMPNOUX Chantal	OLLIVOT Christelle	CLAUZEL Alexia
SORBIER Jean-Charles	FONSECA Rose-Marie	

Absents excusés : Gaëtan LAURAND (pouvoir à Annette MAURIN)

Arnaud CHAUMEIL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2020 a été adopté à l'unanimité.

### **N° DEL-04072020-1 : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteure : Mme Karine PALIN  
Maire**

En application de l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des communes de 1 000 habitants et plus doivent établir leur règlement intérieur dans les six mois qui suivent leur installation.

Karine PALIN, Maire, a rendu les élus destinataires d'un projet de règlement intérieur et les a invités à formuler leurs observations éventuelles.

Le Conseil Municipal, en l'absence d'observations, et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le règlement intérieur proposé par Karine PALIN, Maire, tel qu'annexé à la présente délibération.

## **N° DEL-04072020-2 : DEMANDE DE LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL**

**Rapporteur : M. Jean-Charles SORBIER**  
**Adjoint au Maire**

Jean-Charles SORBIER, Adjoint au Maire en charge des bâtiments, indique qu'il a été destinataire d'une demande de location du bâtiment communal sis 12 route de Pauillac, pour l'installation d'une activité de réparation / vente de matériel informatique.

Après échanges sur le sujet, sur proposition de Jean-Charles SORBIER, le Conseil Municipal

- autorise à la majorité des voix (4 abstentions, 0 contre, 15 pour) la signature d'un bail commercial pour une activité de réparation / vente de matériel informatique au sein des locaux communaux sis 12 route de Pauillac,
- fixe à l'unanimité le montant mensuel du loyer à 650 €.

## **N° DEL-04072020-3 : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION**

**Rapporteur : M. Jean-Charles SORBIER**  
**Adjoint au Maire**

Sur proposition de Jean-Charles SORBIER, Adjoint au Maire en charge des bâtiments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le renouvellement du bail de location de l'immeuble sis 4 rue des Anciens Combattants, avec indication du renouvellement du contrat par tacite reconduction à effet du 1<sup>er</sup> juin 2017.

## **N° DEL-04072020-4 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE / ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**Rapporteuse : Karine PALIN**  
**Maire**

Faisant suite au contrôle de légalité exercé par les services de la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc, il est nécessaire de retirer la délibération N° DEL-30052020 -2 en date du 30 mai 2020 relative à l'élection des représentants du conseil municipal siégeant au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, l'élection des candidats ne s'étant pas déroulée à bulletin secret.

Le Conseil Municipal,

- Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Vu la délibération N° DEL-30052020-1 en date du 30 mai 2020, fixant à huit le nombre d'administrateurs du C.C.A.S,

- Vu la liste unique de candidats composée de :
  - France MARTINI
  - Maryse MILLET
  - Christelle OLLIVOT
  - Nadia CHEVALIER

procède à bulletins secrets à l'élection des élus qui siégeront au conseil d'administration de CCAS durant le mandat 2020-2026.

Le résultat de l'élection est le suivant :

Nombre de votants : 19  
Nombre de bulletins blancs : 0  
Nombre de bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 19  
Suffrages obtenus par l'unique liste de candidats : 19

La liste de candidats composée de

- France MARTINI
- Maryse MILLET
- Christelle OLLIVOT
- Nadia CHEVALIER

est proclamée élue.

#### **N° DEL-04072020-5 : PROPOSITION D'ÉCHANGE DE PARCELLES SUR LE SITE DU STADE**

**Rapporteure : Annette MAURIN  
Adjointe au Maire**

Annette MAURIN, Adjointe au Maire, fait part aux élus de la proposition formulée par M. Jean-Michel GARCION, directeur de la SCEA Château Haut Breton Larigaudière, relative à un échange des parcelles cadastrées section AB :

- N° 440 pour 8 644 m<sup>2</sup>
- N° 438 pour 545 m<sup>2</sup>

avec les parcelles communales sises sur le site du stade municipal, cadastrées section AB :

- N° 337 pour 247 m<sup>2</sup>
- N° 247 pour 8 942 m<sup>2</sup> sur 11 698 m<sup>2</sup>

Les conditions d'échange seraient les suivantes :

- Echange à valeur égale des superficies, soit 9 189 m<sup>2</sup>
- Prise en charge à part égale des frais de notaire et de géomètre
- Dépollution du site avec valorisation des déchets (goudron, main-courante, projecteurs...) selon répartition du coût à déterminer

Le Conseil Municipal,

Considérant l'opportunité de cet échange qui apporte une homogénéité visuelle le long de la RD 2 et évite la plantation de vignes au sein d'une zone dense d'habitations rue des Tastes

Considérant l'investissement important à réaliser pour la remise en état du site du stade

Après en avoir délibéré,

Vote à la majorité des voix (1 abstention, 2 contre, 16 pour) le principe de l'échange des parcelles cadastrées section AB N° 440 et 438 appartenant à la SCEA Château Haut Breton Larigaudière avec les parcelles communales cadastrées section AB N° 337 et 247 en partie (8 942 m2) situées sur le site du stade municipal.

Karine PALIN, Maire et Annette MAURIN, Adjointe en charge du dossier sont chargées de donner les suites nécessaires à l'aboutissement de cet échange qui confirme la désaffectation du stade municipal décidée par délibération N° DEL-04032019-1 en date du 4 mars 2019.

**N° DEL-04072020-6 : DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS**

**Rapporteuse : Karine PALIN  
Maire**

Sur proposition de Karine PALIN, Maire, et après appel à candidature, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les délégations suivantes aux fins de représenter la commune au sein des organismes extérieurs :

<b>Organismes</b>	<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG)	Jean Charles SORBIER	
Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (SIEM)	Jean-Pierre CROUAIL Rose-Marie FONSECA	
Association pour Aider, Prévenir, Accompagner en Médoc (AAPAM)	Maryse MILLET	Christelle OLLIVOT
Bordeaux Métropole Energies	Jean-Charles SORBIER	Stéphane CRAVIOTTO

**N° DEL-04072020-7 : PROPOSITION DES DELEGUES SIEGEANT A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

**Rapporteuse : Karine PALIN  
Maire**

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit la mise en place dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), composée pour les communes de moins de 2 000 habitants, du Maire ou son représentant et de six commissaires.

Les six commissaires, ainsi que leurs suppléants, sont désignés en nombre égal par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables dressée en nombre double par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité propose les membres suivants :

**Commissaires titulaires :**

Annette MAURIN  
Jean-Charles SORBIER  
Jean-Claude GOFFRE  
Gaëtan LAURAND  
Maryse MILLET  
Arnaud CHAUMEIL  
Frédéric DHERS  
Rose-Marie FONSECA  
Nadia CHEVALIER  
Audrey LECCA  
Christelle OLLIVOT  
Nicolas JAROUSSEAU

**Commissaires suppléants :**

Jean-Pierre CROUAIL  
Christelle CRESPIY  
Bernard MAURIN  
Patrice POUILLET  
Alexia CLAUZEL  
Sandrine BRUNET  
Bruno DI NATALE  
Daniel DELAPLACE  
Chantal RAMPNOUX  
France MARTINI  
Christian SAUX

**N° DEL-04072020-8 : CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF AUX TRAVAUX DE VOIRIE**

**Rapporteur : Jean-Pierre CROUAIL  
Adjointe au Maire**

Sur proposition de Jean-Pierre CROUAIL, Adjoint au Maire en charge des voies et réseaux, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne la Société EDANLO, 9 rue du Général Delestraint 33310 LORMONT, en qualité de maître d'œuvre pour la réalisation des travaux de voies et réseaux de l'exercice 2020.

**N° DEL-04072020-9 : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC ESTUAIRE A L'AMENAGEMENT D'UNE PLATEFORME POUR LE STATIONNEMENT DES VEHICULES D'EXPLOITATION DE LA POMPE DE RELEVAGE DE TAYAC**

**Rapporteuse : Karine PALIN  
Maire**

Karine PALIN, Maire, rappelle que le poste de relevage de Tayac a fait l'objet d'un aménagement dans le cadre des travaux de sécurisation du hameau.

Un engagement du Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement d'Arsac, Cantenac, Margaux, Soussans (SIEA) avait été pris en faveur d'une prise en charge financière à hauteur de 50% du montant des travaux, soit 5 452 €.

La Communauté de Communes Médoc Estuaire ayant repris les compétences adduction d'eau potable et assainissement du syndicat, a décidé par délibération du Conseil Communautaire N° 2018-2806-103 de suivre l'engagement du SIEA.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Karine PALIN, Maire, accepte à l'unanimité la participation financière de la Communauté de Communes Médoc Estuaire aux travaux d'aménagement de la plateforme pour le stationnement des véhicules d'exploitation du poste de relevage de Tayac.

**N° DEL-04072020-10 : ADHESION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC GIRONDE NUMERIQUE**

**Rapporteuse : Chantal RAMPNOUX  
Adjointe au Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que l'article L2113-6 du Code de la commande publique permet aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes et que ces derniers ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats,

Considérant que conformément à l'article L2113-7 du Code de la commande publique, une convention constitutive a été élaborée par Gironde Numérique, définissant les modalités de fonctionnement du groupement et que cette convention désigne également le président de Gironde Numérique comme coordonnateur du groupement et l'autorise à signer les marchés et accords-cadres ainsi que tous les documents y afférents, et à organiser les procédures de mise en concurrence pour le compte des membres du groupement,

Considérant que les statuts de Gironde Numérique lui permettent d'être coordonnateur de commandes publiques pour toute catégorie d'achats ou de commande publique se rattachant à ses domaines d'activités et que Gironde Numérique a été missionné pour favoriser le développement des usages du numérique dans les écoles du 1er degré par la mise en place de moyens matériels dédiés par établissement scolaire et moyens mutualisés

Sur proposition de Chantal RAMPNOUX, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, dans le cadre de l'appel à projet « Label Ecoles Numériques » auquel la commune a décidé de participer par délibération N° DEL-29062020-3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise** l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- **accepte** les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- **autorise** le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- **accepte** la désignation de Gironde Numérique en qualité de coordonnateur du groupement ainsi formé, en la personne du Président,
- **autorise** le Président de Gironde Numérique à signer le ou les marchés et accords-cadres au nom du groupement.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à onze heures et trente minutes.**

**Récapitulatif des délibérations :**

- N° DEL-04072020-1 : Règlement intérieur du Conseil Municipal
- N° DEL-04072020-2 : Demande de location d'un local professionnel
- N° DEL-04072020-3 : Renouvellement d'un contrat de location d'un immeuble d'habitation
- N° DEL-04072020-4 : Centre Communal d'Action Sociale / élection des conseillers municipaux
- N° DEL-04072020-5 : Proposition d'échange de parcelles sur le site du stade municipal
- N° DEL-04072020-6 : Désignation des délégués siégeant au sein des organismes extérieurs
- N° DEL-04072020-7 : Proposition de commissaires siégeant à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- N° DEL-04072020-8 : Contrat de maitrise d'œuvre relatif aux travaux de voirie
- N° DEL-04072020-9 : Participation financière de la Communauté de Communes Médoc Estuaire à l'aménagement d'une plateforme pour le stationnement des véhicules d'exploitation de la pompe de relevage de Tayac
- N° DEL-04072020-10 : Adhésion et signature d'une convention de groupement de commandes avec Gironde Numérique dans le cadre du projet « Label Ecoles Numériques



**Signature des élus présents**

PALIN Karine	
GOFFRE Jean-Claude	
MAURIN Annette	
CROUAIL Jean-Pierre	
RAMPNOUX Chantal	
SORBIER Jean-Charles	
MARTINI France	
MILLET Maryse	
POUILLET Patrice	
CHAUMEIL Arnaud	
CRAVIOTTO Stéphane	
OLLIVOT Christelle	
FONSECA Rose-Marie	
JAROUSSEAU Nicolas	
CHEVALIER Nadia	
DHERS Frédéric	
LECCA Audrey	
LAURAND Gaëtan	Absent Pouvoir à Annette MAURIN
CLAUZEL Alexia	